

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 155

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Aide au fonctionnement général de l'Association Musicale Socio Culturelle (A.M.S.C)

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319693**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental a renouvelé son aide au fonctionnement général des associations de sport et de loisirs, qui participent toute l'année à l'accueil et à l'encadrement des pratiquants.

ELEMENTS D'APPRECIATION

Les associations du département, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement général, réévaluée chaque année au vu des éléments techniques fournis dans le dossier.

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte rendu d'activité de l'année antérieure.

PROPOSITIONS

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation l'aide allouée à L' « ASSOCIATION MUSICALE SOCIO CULTURELLE (A.M.S.C) », pour son fonctionnement général et présentée dans le tableau en annexe 1 pour un montant total de 3.000 €.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10408	1002711	AIDE AU FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION MUSICALE SOCIO CULTURELLE (A.M.S.C)	65 32 6574	3 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, je vous serais obligée :

- de bien vouloir statuer sur ces propositions,
- de bien vouloir m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

En cas de décision favorable, la dépense correspondante à ces projets s'élèvera à :
3 000 €

Les actions seront financées sur les crédits de paiement des imputations suivantes :
chapitre 65, fonction 32, nature 6574 pour un montant de 3 000 €

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL